

YACHTING**Ascoma Maritime**

Filiale de notre groupe international, Ascoma Maritime propose des solutions d'assurances aux propriétaires de yachts. Courtier d'assurances leader à Monaco, nous mettons à la disposition de nos clients une équipe pluridisciplinaire, composée de passionnés hautement qualifiés et formés à la gestion des risques maritimes.



Notre position en Principauté de Monaco, cœur de l'industrie du yachting, nous permet d'être en contact direct et régulier avec les différents acteurs de ce secteur. Nos clients peuvent ainsi bénéficier de couvertures d'assurances optimales, proposées par les compagnies spécialisées en yachting.

Nos nombreux partenariats avec les compagnies d'assurances et les syndicats leader sur les marchés internationaux nous permettent aujourd'hui de proposer un ensemble de garanties destinées aux unités de grande plaisance à des taux très compétitifs.

- Assurance des yachts : Police d'assurance de type « **Hull Machinery & Equipment** » pour toutes unités de prestige, sans limite de valeur assurée ou de programme de navigation. Ces

garanties couvrent notamment les dommages aux yachts, aux appareils moteurs, aux équipements, leurs annexes et autres engins nautiques.

Le programme « Ascoma for yachts » est un ensemble de garanties proposées par les syndicats leader des Lloyd's bénéficiant d'une notation minimum de A+ afin d'assurer à nos clients une sécurité optimale.

- Assurance des armateurs : Police d'assurance de type « **Protection & Indemnity** » proposée par les P&1 Clubs leader du marché et membres de l'International Group. Ces garanties protègent la responsabilité civile du propriétaire pour l'usage et l'exploitation de son navire.

La couverture de type « Full P&I » comporte des plafonds de garantie de 50 millions à 1 milliard de dollars.

- Assurance des marins : Police d'assurance « accident et maladie » pour les membres d'équipage, proposée par les compagnies d'assurances spécialisées du secteur et offrant un service d'assistance multilingue et disponible 24h/24, 7jours/7. Ces garanties concernent l'ensemble des frais médicaux des marins ainsi que le remboursement de salaire en cas d'arrêt de travail (obligation MLC).

Assistance, conseil et indépendance

Ascoma Maritime est un interlocuteur unique et indépendant dont le cœur de métier consiste à défendre les intérêts de ses clients auprès des compagnies d'assurances et des tiers. Nos équipes allient proximité et technicité pour vous apporter une assistance-conseil permanente et sur mesure.

Expérience et expertise

Notre connaissance approfondie des spécificités locales et des exigences du secteur maritime, l'expérience et la technicité de nos collaborateurs ainsi que de solides relations établies avec les plus grandes compagnies sont autant d'atouts qui permettent à Ascoma Maritime de vous offrir des conseils et des contrats individualisés, adaptés aux besoins locaux et internationaux, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers.

[Demande de renseignements](#)

